



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0660

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Mesures Agri-Environnementales (MAE)

MAE efficaces pour les eaux plus attractives

1. Libellé de la mesure

Rendre plus attractives les MAE efficaces pour la protection des eaux.

2. Explicatif du libellé

4 modalités sont envisageables pour atteindre cet objectif :

- renforcer l'encadrement ;
- revaloriser le montant des subventions ;
- alléger le cahier des charges ;
- renforcer les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Les modalités 2 et 3 sont antagonistes (Montant de la MAE = compensation de la perte de revenu) et directement dépendantes de l'évolution de la modalité 4 (BCAE, cf Mesures liées au renforcement des BCAE). Alléger le cahier des charges rend les méthodes plus attractives mais, dans la plupart des cas, moins efficaces.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Augmenter la lutte contre l'érosion et les pertes en fertilisants et pesticides par des actions volontaires de la part des agriculteurs.